

Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2019 DJS 147 DDCT DAC DASES DASCO Subventions (30.000 euros), 5 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations pour le financement de 8 projets (10^e, 14^e, 18^e, 19^e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de promouvoir le développement de leurs actions au niveau local, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à cinq associations intervenant dans les quartiers « Politique de la ville » des 10^e, 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et bénéficiant à des Parisiennes et Parisiens de 13 à 30 ans. Les actions mentionnées ci-après ont été présentées par des associations dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville pour 2019. Instruites par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec le Service Politique de la Ville de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, le montant des subventions a tenu compte tant de l'intérêt des actions proposées que du nombre de jeunes Parisiennes et Parisiens en bénéficiant.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- une subvention globale d'un montant de 10.000 euros à l'association Musiques et Cultures Digitales (10^e) dont :
 - o 5.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ / 3.500 euros et au titre de l'action culturelle DAC / 1.500 euros) pour son projet « Ateliers en reportage permanent 2019 » destiné à une quarantaine de jeunes issus du quartier Grange aux Belles (10^e). Initiés à l'art numérique, au multimédia et aux musiques électroniques par une artiste vidéaste, ces jeunes interviennent à chacune des étapes de ce projet (choix des sujets, gestion des questionnaires destinés aux habitants ou professionnels, organisation des tournages, prises de vue...) ;
 - o 5.000 euros (au titre de la Politique de la Ville DDCT-SPV / 2.000 euros, au titre de l'action culturelle DAC / 1.500 euros et au titre des affaires scolaires DASCO / 1.500 euros) pour son projet « Labo Truc » qui s'adresse à un groupe d'enfants de 8 à 11 ans des quartiers des Portes et de la Grange-aux-Belles, avec pour objectif de proposer des ateliers créatifs autour de la fabrication numérique et additive (imprimante 3D, découpe laser, capteurs...).
- une subvention globale d'un montant de 7.500 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ / 3.000 euros, au titre de la Politique de la Ville DDCT-SPV / 1.500 euros, au titre de la Participation citoyenne DDCT-SPC / 2.000 euros et au titre de l'action culturelle DAC / 1.000 euros) à l'association Dixlesic and Co (14^e) pour son projet « Eclats de rire ateliers YouTubbing » pour 25 jeunes de 14 à 25 ans du 14^e arrondissement, orientés par la CPA Marc Sangnier ou le collège François Villon. L'expression par l'humour, le développement des liens sociaux et interculturels et la découverte des univers professionnels de l'audiovisuel et du numérique par une éducation à l'image participent à la réussite de ce projet et à son impact sur le territoire.

- une subvention globale d'un montant de 9.000 euros à l'association Oasis 18 (18^e) dont :
 - o 4.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) pour son action « Ateliers Loisirs Enfance Jeunesse » dont l'objet est d'organiser diverses activités (ateliers d'écriture, initiations sportives et sorties de loisirs) en favorisant les liens intergénérationnels ;
 - o 3.000 euros (au titre de la Politique de la Ville DDCT-SPV) pour son action « Oasis quartier » qui bénéficie tout au long de l'année aux familles, aux jeunes et aux personnes seules à la recherche d'informations et les oriente en fonction de leurs besoins lors de temps de médiation ;
 - o 2.000 euros (au titre de l'action sociale, de l'enfance et de la santé DASES-SEPLEX) pour son action « Accompagnement à la scolarité 2018-2019 » qui a pour objectif d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école tout en se conformant aux principes et aux objectifs de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.
- une subvention d'un montant de 2.000 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Vagabond Vibes (19^e) pour son action « Musique pour tous ». Cette action vise à mobiliser et à impliquer les jeunes du 19^e arrondissement dans l'organisation de la Fête de la musique, et à leur permettre en amont de pratiquer la musique dans le cadre d'ateliers.
- une subvention d'un montant de 1.500 euros (au titre de la jeunesse DJS-SDJ) à l'association Concordia (19^e) pour son action « Diffusion des dispositifs de mobilité internationale, de volontariat et d'engagement » dont l'objet est d'encourager l'engagement volontaire et citoyen (service civique) auprès des jeunes et de fédérer les acteurs du quartier Curial Tanger pour une plus grande mobilisation et dynamisation du territoire.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens des 10^e, 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et de leur adéquation avec les contrats jeunesse de ces arrondissements, il vous est proposé d'attribuer ces subventions afin de soutenir les 8 projets en direction des habitants de ces quartiers prioritaires parisiens qui vous ont été présentés, pour un montant total de 30.000 euros.

Je vous demande par ailleurs de bien vouloir m'autoriser à signer les 5 conventions d'objectifs triennales ci-jointes.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris